



annulation contrat de revelation

Par **micheldedamvix**, le **05/10/2019** à **08:14**

bonjour

j'ai signé un contrat de revelation

ensuite revelation de la succession de mon cousin au 4ieme degrés

je cite mot a mot

je puis vous preciser qu'a ma connaissance l'actif successoral laissé par votre parent est essentiellement constitué par une maison sise a FONTGOMBAULT un appartement sise a PARIS 8ieme des avoirs bancaires et de l'assurance vie . ce sont les premieres operations liquidatives notamment l'inventaire qui pourrons nous donner toutes precisions a se sujet.

pour y arriver une procuration de votre par est necessaire avec legalisation signature etc..

j'ai fais ce qui ma été demandé

PROBLEME

ce n'est plus un appartement a PARIS dans le courrier suivant mais une cave ou atelier

loin d'avoir la meme valeur

pas de maison a FONTGOMBAULT mais a pouligny st pierre

je considere avoir été tromper. DOL?

je vous demande si je peux faire annuler la procuration et la revelation du meme coup ; avec une chance de reussite.

55% pour l'etat 40% pour les genealogistes , la notaire et.. etc.. il ne restera qu'une poignée de pois chiche

j'ai 77 ans et ne peux attendre des années

vos conseils vont etre precieux

je vous remercie de m'aider

cordialement

michel